

INDEX ANALYTIQUE

[L'index renvoie aux articles de la Loi sur l'administration fiscale et à ceux du Règlement sur l'administration fiscale lorsque l'abréviation RAF s'y trouve.]

A

Abri fiscal

- distribution ou émission d'un abri fiscal avant l'obtention d'une décision anticipée, 62
- renseignements faux ou trompeurs dans une opinion fiscale, 62

Accord

- gouvernement du Canada, 16.1
- • accords autorisés, 9.0.1–9.0.3

Actes

- reproduction, 8.2

Actions, voir aussi Infractions et peines

- nulle action pour retenues des impôts, 18
- recouvrement d'impôts par la Couronne, pour, 12

Administrateur, voir aussi Représentant légal

- débiteur solidaire, 24.0.1
- • exception, 24.0.2
- obligations, 14 al. 1, al. 5
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- responsabilité
- • défaut par une société d'effectuer les retenues à la source, 24.0.1, 24.0.2
- • infraction d'une société, 68

Affectation

- conditions et modalités, 31 al. 4
- créance envers un organisme public, 31.1.1–31.1.5
- des versements, 30.0.1
- fonds consolidé, 31 al. 6
- montant supérieur au montant du remboursement, 31 al. 7
- ordre de priorité, 31 [proposé]
- procédure, 31 al. 3
- règlements, 31 al. 2; 31R1-31.1.5R10 RAF
- remboursement d'une dette, 31
- taxe de vente du Québec, 31.1

Affichage

- obligation du ministre, 16.7

Affidavit

- demande d'ordonnance écrite, 69.0.2

Agence

- conseil d'administration, 69.0.0.6c)
- définition, 1
- dossier fiscal
- • accessibilité, 69.0.0.6
- • diffusion d'une lettre ou d'un document contenu dans le dossier fiscal par, 69.0.0.9
- • témoignage relativement à un renseignement contenu dans un dossier fiscal, 69.9
- • • confidentialité, 69.11
- • • désignation d'un témoin, 69.10
- • • production d'un document, 69.10
- • utilisation de renseignements, au sein de, 69.0.0.7, 69.0.0.8
- exécution d'un jugement, 13.1
- honoraires en matière de décision anticipée ou de consultation tarifée, 96.1
- plan triennal des sondages, 69.0.0.7
- poursuite et demande en justice, 72, 72.4
- procédure, signification, 93
- rapport d'activités relatif aux fichiers de renseignements, 71.0.6
- renonciations et annulations, sommaire statistique, 94.1
- représentation par avocat, 77

Agence du revenu du Canada, 9.0.1.1

Agent de la paix

- assistance, 40.1.1
- perquisition, 40 al. 1
- signification de la suspension du certificat, 17.9.1 al. 2
- sommes saisies, 15.3

Allègement fiscal (pièces), voir Pièces

Amende, voir aussi Pénalité

- communication d'un renseignement confidentiel, 71.3.2
- emprisonnement, 60.2, 61, 62
- évasion fiscale, 62, 63, 64

Index analytique

Amende (*suite*)

- infractions, 60.2, 62
- omission
- • déclaration, 60
- • • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
- • inscription, 61.0.1

Appareil électronique ou système informatique, 34.1, 34.2

- pénalité, 60.2
- perquisition de données, 40.1.0.2

Appel, *voir aussi* Contestation

- absence de droit d'appel, 93.1.15.1
- frais, 93.1.23
- jugement sujet à appel, 93.1.23
- poursuite pénale, 74
- procédure, 93.1.23
- recours contre la Couronne, 93
- recouvrement, 93.1.24
- rejet de l'appel ou annulation de la cotisation, 93.1.21
- versement d'un montant ne dépassant pas 10 % du montant en litige, 93.1.21

Associé, *voir aussi* Société de personnes

- désigné pour traiter avec le ministre
- • opposition à la détermination du montant du revenu de la société de personnes, 93.1.1.1

Autochtone

- entente ou accord, 69.0.1
- • communauté mohawk, 9.0.4-9.0.6
- texte législatif, 9.01

Autorité des marchés publics, 69.1, 69.4.1, 69.5.3

Avance sur remboursement

- calcul, 94.5
- décision du ministre, 94.8
- intérêt, 94.6
- règlement, 94.7

Avis

- attestant qu'aucun droit n'est payable, validité, 85.1
- commission d'accès à l'information, 31 al. 2, 31.1.5, 69.0.0.7, 71.0.3, 71.0.4, 71.0.6
- conservation de documents, 35.5
- contribuable quittant le Québec, 17
- cotisation, 14, 85.1
- • ministre, 85.1
- • président-directeur général, 85.1

- • • signature, 85.1
- défaut, 15.5
- distribution des biens, 14
- droits exigibles, 14
- institution bancaire ou financière, à une, 15.2.1
- • copie de l'avis à la personne redevable, 15.3.0.1
- non-renouvellement de permis, 17.7
- opposition, 35.4
- ordonnance de remédier au défaut, demande, 39.2
- • courrier recommandé ou signification, 39.2
- paiement à la Couronne, 15.3.1
- préavis, 44, 61.1
- présomption, 15.7
- sommes saisies restituables, 15.3
- • copie de l'avis à la personne redevable, 15.3.0.1
- suspension de contestation, demande, 65
- tiers, à un, 15, 15.2.1
- • copie de l'avis à la personne redevable, 15.3.0.1

Avis d'opposition, 93.1.9.1, *voir aussi* Opposition

- exception à l'égard d'un organisme de bienfaisance, 93.1.9.1 al. 2
- institution financière, 93.1.2.1
- report de la suspension, donataire, 93.1.9.2

Avis de cotisation, 25, *voir aussi* Cotisation

- date, 87, 88
- date du paiement réputée, 28.2
- délais de paiement, 27.0.1
- irrégularité, omission, vice de forme, 93.1.14
- validité, 85.1

Avis de détermination, *voir aussi* Décision ou détermination

- date, 88
- présomption, date de mise à la poste, 87
- revenu ou perte d'une société de personnes
- • opposition à l', 93.1.1.1

Avis de suspension

- exception au pouvoir d'examen du ministre, 93.1.6 al. 2

Avocat

- représentation, 45, 93.9, 93.18
- secret professionnel, 46, 47, 53

B

Bibliothèque et Archives nationales, 71.2, 71.3

Bien

- acquisition, 17.1

Bien (*suite*)

- aliénation, 17.1
- • détermination de la juste valeur marchande
- • • contestation, 93.1.15.2, 93.1.21.1
- cession, 14.4, 14.7
- dépôt, 16.2, 16.4, 16.5
- distribution, 14
- examen des objets saisis, 40.2
- remise, 16.6, 40.1
- rétention, 16.2, 16.3

Boisson alcoolique

- disposition de, 16.3
- rétention en dépôt de, 16.2

C

Capitalisation

- quotidienne de l'intérêt, 28.1

Cautionnement

- pouvoir d'édicter des règlements, 96

Cédant

- responsabilité solidaire, 14.4

Certificat, voir aussi Permis

- administrateur, 14 al. 4
- autorisation, 14 al. 1, al. 5
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- avant la répartition des biens de la succession etc., 14 al. 1
- • défaut d'obtenir, 14 al. 5
- • • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- inscription, d', 17.5.1
- ministre, du, 13, 14
- montant payable, 13 al. 2
- • enregistrement à la cour, 13 al. 3, al. 4
- organisme de bienfaisance visé par, 93.1.15.1
- paiement, de, 14 al. 3
- personne titulaire de
- • renseignements à caractère public, 69.0.0.1
- propriété, de, 14 al. 1, 54, 55
- refus de délivrer, 14, 17.5, 17.5.1

Certificat d'autorisation

- avis de distribution de biens, 14 al. 1
- défaut d'obtenir un, 14 al. 4, al. 5
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1

Cessation de résider au Québec

- demande de paiement des impôts dus, 17

- saisie d'un bien meuble pour non-paiement d'impôt, 17 al. 2

Cession de créance

- cessionnaire devient débiteur fiscal, 24.1

Cession frauduleuse de propriété, 14.4

Cessionnaire, 14, 14.4, 14.5, 14.6, 15

- retenue de l'impôt, responsabilité du, 24.0.3

Charte des droits et libertés de la personne, 93.18

Choix ou documents produits en retard

- question à trancher dans un avis d'opposition, 93.1.2 al. 3

Code criminel, 69.0.0.12

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, 69.1z.6)

Code de procédure civile

- contestation
- • frais de témoins, 93.34
- • jugement qui met fin à une instance, 93.1.22
- • lieu d'introduction, 93.1.10
- • prorogation de délai, décision finale, 93.1.13
- dépôt volontaire, 28.0.1
- enquête, recours prohibés, 41 al. 2
- injonction, non-application, 68.1 al. 5
- injonction, présentée par requête, 68.1 al. 2
- insaisissabilité, 15.8
- prorogation de délai, décision finale, 93.1.5 al. 2

Code de procédure pénale

- amende et emprisonnement, 61, 62, 62.1
- constat d'infraction
- • application du *Code de procédure pénale*, 73
- • avis, délais inchangés, 78.2
- • personne autorisée, 72.5.1
- • signification, 72.6
- disposition non applicable, 69.12
- dossier fiscal, non-application de l'article 323, 69.12
- examen de documents, signification de l'ordonnance, 69.0.2 al. 5
- poursuite pénale intentée par l'Agence, 72
- procédure, 72

Commissaire

- pouvoir, 44

Commissaire à l'éthique et à la déontologie, 69.1

Commissaire à l'intégrité, 69.1(i.1), 69.4.2 [proposé]

- Commissaire à la lutte contre la corruption**, 69.1, 69.4.2, 69.6
- Commissaire associé aux enquêtes**, 69.1
- Commissaire associé aux vérifications**, 69.1, 69.4.1
- Commissaire au lobbyisme**, 69.1
- Commission d'accès à l'information**, 69.1.1
- avis, 31 al. 2, 31.1.0.1, 31.1.5, 69.0.0.8, 71.0.3, 71.0.4, 71.0.6
 - fichiers de renseignements de l'Agence, 71.0.6
 - fonctions, 71.6
 - plan triennal des sondages, 69.0.0.7
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail**, 69.1z.8)
- Commission des transports du Québec**, 69.1z.9)
- Communication privée**
- restriction à l'interception d'une, 40.1.1
- Compensation**
- créance envers un organisme public, 31.1.1, 31.1.2
 - • montant insaisissable, 31.1.3
 - • organisme public, définition, 31.1.4
 - règlements, 31.1.5
 - remboursement d'impôt, à l'encontre d'une autre créance due à la couronne ou à la province, 31
 - taxe de vente du Québec, 31.1
- Comptable**, *voir aussi* Professionnel
- pénalité pour information trompeuse, 59.5.1–59.5.8
- Compte**
- à conservation, 34 par. 1
 - distinct, pour déductions fiscales
 - • pénalité pour défaut, 59 al. 1, 61
 - pénalité pour défaut de conserver, 59 al. 1, 61, 62, 62.1
- Conduite coupable**
- définition, pénalité d'un tiers, 59.5.1
- Conjoint**
- responsabilité solidaire, 14.4, 14.7
- Connaissance d'office**
- règlement, etc., 85
- Conseil**, *voir aussi* Représentant légal
- obligations, 14 al. 1, al. 5
- Conseiller**
- faux énoncé, 59.5.4
 - pénalité d'un tiers, 59.5.1–59.5.8
- Conservation des livres et registres**
- obligation, 35.1
 - période de, 35.2
- Constat d'infraction**
- déposée ou faite, 72.4
- Contestation**, *voir aussi* Appel
- devant la Cour du Québec
 - • audition, 93.1.19
 - • détermination de la juste valeur marchande d'un bien aliéné, 93.1.15.2
 - • • confirmation par la Cour, 93.1.21.1
 - • • modification par la Cour, 93.1.21.1
 - • disposition non applicable, 93.1.11
 - • du jugement qui met fin à une instance, 93.1.23
 - • frais, 93.1.18R1 RAF, 93.13R1 RAF
 - • huis clos, 93.1.20
 - • inscription pour jugement par défaut, 93.1.19.1
 - • • avis, 93.1.19.2
 - • interdiction de déposer une contestation, 93.1.12
 - • • après l'expiration du délai, 93.1.13
 - • interrogatoire préalable, 93.1.19.4
 - • irrégularité, omission ou vice de forme entachant l'avis de cotisation, 93.1.14
 - • procédure, 93.1.17, 93.1.19
 - • production de la défense, 93.1.19.3
 - • recours contre la Couronne, 93
 - • recouvrement des droits, intérêts et pénalités, 93.1.24
 - • refus d'une demande d'enregistrement ou de désignation, 93.1.15, 93.1.16
 - • • exception, 93.1.15.1
 - • rejet de la contestation ou annulation de la cotisation, 93.1.21
 - • renonciation, 93.1.11
 - • requête, 93.1.17
 - • signification de la défense, 93.1.19.3
 - • transmission de la décision, 93.1.22
 - • versement au fonds consolidé du revenu, 93.1.25
 - • versement d'un montant ne dépassant pas 10 % du montant en litige, 93.1.21
 - • versement d'une somme de 90 \$, 93.1.18; 93.1.18R1 RAF
 - devant la division des petites créances, *voir* Petites créances
 - suspension, 65
- Contribuable**
- cessation de résider au Québec, *voir* Cessation de résider au Québec

- Contribuable (*suite*)
- en défaut, 17
 - en fuite, 17
 - enquête, donnant lieu à une
 - • droits, lors de l'enquête, 45
 - quittant le Québec, demande des montants dus, 17
- Contrôleur des finances**, 69.1
- Copie d'un document**
- pouvant être utilisée dans les procédures judiciaires, 42, 82
- Corps policier**, *voir aussi* Sûreté du Québec
- renseignement pour l'application ou l'exécution d'une loi fiscale, 69.0.0.14
- Cotisation**, *voir aussi* Décision ou détermination, Nouvelle cotisation
- année d'imposition subséquente, 25.1.1
 - contestation d'une, *voir* Contestation
 - arbitraire, 95.1
 - avis d'opposition
 - • appel à la Cour d'appel, 93.1.23
 - • contestation à la Cour du Québec, 93.1.10
 - • visée par la LAF, 93.1.2
 - avis de, 25.1, 25.2, 27.3
 - avoir net, 95.1
 - cessionnaire, 14.5
 - corrélatrice, 25.1.1
 - date d'envoi, 27.3
 - date d'établissement, 88
 - date de mise à la poste, 87
 - dérivée, 14.4
 - distribution de biens
 - • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
 - irrégularités dans une, n'invalident pas la, 93.1.14, 93.29 al. 2
 - ministre, par le, 25, 95.2
 - • délai, 25
 - • • effet d'une demande péremptoire, 25.1.2
 - opposition, *voir* Opposition
 - perte, d'une, *voir* Décision ou détermination
 - requête à la Cour du Québec
 - • somme à verser, 93.1.18; 93.1.18R1 RAF
 - révocation de la renonciation, 25.3
- Cotisation corrélatrice**, 25.1.1
- Cotisation dérivée**, 14.4
- Coupon**
- certificat de propriété requis, 54, 55
 - encaissé pour un non-résident, certificat requis, 54 al. 2
 - obligation à coupon zéro, coût exclu du revenu lorsque vendue, 92.5.1
- Cour**, *voir aussi* Juge
- appel à la, *voir* Appel
 - ordonnance d'exécution, sur la culpabilité d'une infraction, 61.1 al. 1
- Cour d'appel**, *voir* Appel, Juge
- Cour du Québec**, *voir aussi* Contestation, Juge, Petites créances
- demande péremptoire, 39
 - détermination de la valeur marchande d'un bien, 93.1.15.3, 93.1.21.1
 - dossier fiscal
 - • communication, 69.0.0.12-69.0.0.14
 - paquet de tabac
 - • destruction, 40.5, 40.5.1
- Cour supérieure**
- demande d'injonction, 68.1
- Couronne**
- paiement à la, 15.3.1
 - recours contre le gouvernement, 93
- Créance**
- avis à un tiers, 15
 - • copie à la personne redevable, 15.3.0.1
- Créancier**
- avis à un tiers, 15
 - • copie à la personne redevable, 15.3.0.1
 - avis de distribution de biens, 14
- Curateur**, *voir aussi* Représentant légal
- application des dispositions relatives à l'administration provisoire des biens prévue à l'art. 77 de la *Loi sur le curateur public*, 2
 - obligations, 14 al. 1, al. 5
- D**
- DAS**, *voir* Retenue de l'impôt
- Date d'envoi par la poste**
- constituant la date de la cotisation ou d'établissement de la cotisation, 88
- Débiteur**
- sommes saisies, 15.3
 - • copie de l'avis à la personne redevable, 15.3.0.1
- Décision du ministre**, 94.8
- révision, 93.1.5

Index analytique

Décision ou détermination, voir aussi Cotisation

- annulation, 41
- question, d'une, par la Cour canadienne de l'impôt, 93.9 al. 3
- revenu ou perte d'une société de personnes
 - • contestation, 93.1.12
 - • opposition, 93.1.1.1, 93.1.8

Déclaration, voir aussi Pénalité

- distribution de biens, 14 al. 2
- fausse
 - • pénalité, 59.3
 - • tierce partie, d'une, 59.5.1–59.5.8
- incomplète, pénalité, 59.0.2
- ministre non lié par une, 95.1
- omission ou refus de produire, 59.3,
 - • amende, 60
 - • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
 - • rétention et placement d'un bien corporel ou d'une boisson alcoolique, 16.2
- préparée par une autre personne, 37.6
- preuve, 90-92
- prorogation du délai pour produire, 36-36.0.1
- renseignements
 - • identification, 58.1, 58.1.1
- société, faite par,
 - • validation, 58
- transmission électronique, 37.1-37.1.3, 37.1.3R1

Déclaration fautive ou trompeuse et omission, voir aussi Faux énoncé

- infraction, 62, 62.1
- pénalité, 59.3, 59.5.3
 - • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
 - • tierce partie, d'une, 59.5.1–59.5.8

Déclaration fiscale

- omission de faire, 59.0.0.1
 - • pénalité, 59.0.0.1
- société prescrite, 37.1.2; 37.1.2R1 RAF
 - • ministre, 37.1.2
 - • transmission, 37.1.2

Déduction à la source, voir Retenue de l'impôt

Défaut de percevoir, 23

Défaut de retenir, 23

Définitions

- agence, 1
- blessures graves, 69.0.0.11

- conduite coupable, 59.5.1
- document, 37.7
- droits, 1
- faux énoncé, 59.5.1
- grande société, 1.2.1
- loi fiscale, 1
- ministre, 1
- personne, 1, 59.5.1
- pièce, 1.0.1
- prescrit, 1.1
- président-directeur général, 1, 85.1
- registre, 1.0.1
- règlement, 1
- rétribution brute, 59.5.1
- subalterne, 59.5.1
- véhicule, 37.8

Délai

- autorisation du ministre, 35.6
- conservation des livres et registres, 35.1–35.5
- distribution de biens, 14
- numéro d'identification, demande, 59.0.3
- prorogation
 - • contestation devant la Cour du Québec, 93.1.13
 - • contestation, 93.12
 - • déclaration, rapport ou renseignement, 36-36.0.1
 - • examen de renseignements ou de documents par un membre de la Sûreté du Québec, 69.0.2 al. 6, 69.0.3
 - • opposition à une cotisation, 93.1.3, 93.1.4
- renseignement confidentiel, 71.3
- renseignements supplémentaires, 39

Demande

- désignation, 93.1.16
- documents, 39 al. 1b)
- enregistrement, d', 93.1.16
- livres et registres, de conservation, 35.5
- péremptoire, 15 al. 2, 15.3.1, 25.1.2, 39, 59, 60
 - • concernant une personne non désignée nommément
 - • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
 - • défaut, 39.1, 39.2
 - • renseignements, 39 al. 1a)
 - • concernant une personne non désignée nommément
 - • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4

Dépôt volontaire, 28.0.1

Dettes fiscales, voir aussi Sûreté

- certificat, 13
- modification, 12.3
- recouvrement, 12 al. 1, 12.3, 17.1
- • imputation à un montant redevable de nature alimentaire, 12 [proposé]
- • report pour dette de nature alimentaire, 12 al. 2
- • suspension pour dette de nature alimentaire, 12 al. 2

Directeur des poursuites criminelles et pénales, 69.0.0.13, 69.0.2

- entente de collaboration
- • suivi du ministre, 94.9

Directeur général des élections, 69.1x)

Dirigeant d'une société

- coupable d'une infraction de la société, 68
- responsabilité, 68
- validation des documents, 58

Discrétion du ministre, voir Ministre

Dividende

- certificat de propriété requis, 54, 55

Divorce et séparation

- responsabilité solidaire, non-application du principe de l'article 1034 LI à un transfert de biens en vertu d'un accord ou d'un jugement, 14.7

Divulgaration de renseignements, 69

- infraction pour utilisation ou divulgation non autorisée, 71.3.2
- interdiction à l'encontre, 69

Document, voir aussi Livre et registre, Renseignement

- Bibliothèque et Archives nationales, 71.2, 71.3
- conservation, 35.2, 35.5, 35.6
- copie, 42
- demande de fournir, 39, 39.2
- • concernant une personne non désignée nommément
- • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
- • observation, 43
- examen
- • enquête, 38
- • privilège des communications invoqué, 46-52
- faux énoncé ou omission
- • négligence flagrante, 59.3
- • • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
- preuve, 82

- production, 9.2, 14, 69.10
- • renonciation à l'obligation de produire, 36.1, 94.1
- référence dans une loi fiscale, 1.0.1
- saisi
- • copie, 42, 43
- • privilège des communications invoqué, 46-52
- sens de, 37.7
- transmission, 37.1
- • par voie télématique, 37.7.1
- • preuve de déclaration, 91.1
- validation d'un, par une société, 58

Document écrit

- reproduction, 8.2

Document électronique

- imprimé servant de preuve, 82

Document non représentatif de la transaction

- infraction, 34.3
- pénalité, 60.3

Document sous scellés, 48

Documents corporatifs, 58, 58.1

Dossier fiscal

- *Code de procédure pénale*, non-application de l'article 323, 69.12
- Commission d'accès à l'information
- • avis, 69.0.0.8, 71.0.3, 71.0.4, 71.0.6
- • fonctions, 71.6
- communication
- • à un corps de police, 69.0.0.12-69.0.0.15; 69.0.0.12R1 RAF, 69.0.0.12R2 RAF
- • • à un ministère, 69.0.0.12R1
- • • à un organisme public, 69.0.0.16.1, 69.0.0.12R1
- • • confidentialité de la demande d'autorisation, 69.0.0.12 al. 2
- • • restriction, 69.0.0.13, 69.0.0.15
- • autorisation de la Cour du Québec, 69.0.0.12
- • avec le consentement de la personne concernée, 69.0.0.10
- • de renseignements contenus dans le dossier fiscal, 69.0.1, 69.0.016
- • • sous forme d'un entente écrite, 69.8, 71.0.1, 71.5
- • rapport du ministre, 69.0.0.12
- • sans le consentement de la personne concernée, 69.0.0.11, 69.0.0.12, 69.0.0.14, 69.0.0.16, 69.0.0.17, 69.1, 69.2, 69.6

Index analytique

Dossier fiscal (*suite*)

- • • enregistrement, 69.0.0.10 al. 4
- contenu, 69
- demande d'accès, 69.0.0.2 al. 3
- directeur des poursuites criminelles et pénales, 72.3
- droits de la personne concernée
 - • droit d'être informé, 69.0.0.2
 - • droit de consultation, 69.0.0.2
 - • droit de recevoir communication, 69.0.0.2
 - • • limite, 69.0.0.3
- entente avec ministères ou organismes, 69.2
 - • communication de renseignements, 69.3
- entente en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* ou de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, 69.0.5
- héritier, successeur ou bénéficiaire, 69.0.0.2 al. 2
- infraction criminelle ou pénale, 69.0.0.16
- infractions et peines
 - • communication ou utilisation d'un document sans se conformer à la loi, 71.3.2
 - • • participation à l'infraction, 71.3.3
 - • consultation d'un document sans autorisation, 71.3.1
 - • • participation à l'infraction, 71.3.3
- membre d'une organisation criminelle, 69.0.0.14, 69.0.0.15
- procureur général, 72.3
- registre, 71.0.7
- renseignement nécessaire à l'exécution d'un contrat, 69.0.0.17, 69.7
- représentant, 69.0.0.4, 69.0.0.5
- utilisation des renseignements, 69.0.0.13

Double compromission, 61.1 al. 1, 64

Droit transitoire, 71.5

Droits, voir aussi Recouvrement

- annulation ou réduction, 94.1
- autorisation pour la perception, 16.1
- contribuable quittant le Québec, 17
- définition, 1b)
- distribution de biens, 14
- inférieurs à 2 \$, 12.01
- réduction, 94.2-94.4
- remise, 94, 94.0.2
- • revenu imposable n'excédant pas un montant reçu à titre de paiement d'assistance sociale, 94.0.4

- rétention et placement en dépôt d'un bien corporel ou d'une boisson alcoolique, 16.2

E

Échange d'information, 31.1.2

Effet de commerce refusé, 12.2

Effet rétroactif

- règlement, à la date de la publication, 97

Employé

- autorisation d'accomplir une fouille, une perquisition ou une saisie abusive, 40.1.1
- autorisation de perquisitionner, 40, 40.1.0.2, 40.1.1
- constat d'infraction
 - • signature et délivrance, 72.4, 72.6
- copie de documents, 42, 69.0.4
- dénonciation par un professionnel en enquêtes fiscales ou en soutien fiscal, 40.1.1, 40.1.3; 40.1.1R1 RAF
- faux énoncé, 59.5.8
- imposition de frais, 12.0.3.1
 - • première intervention, 12.0.3.1
 - • réquisition d'inscription d'une hypothèque légale, 12.0.3.1
- pouvoirs, 40.1.0.1
 - • demande de télémandat, 40.1.0.1
 - • perquisition, 40.1.0.1
 - • rechercher, saisir et emporter une chose sans autorisation, 40.1.0.1
 - • • consentement, 40.1.0.1
 - • • urgence, 40.1.0.1
- renseignements confidentiels, 69.0.1, 69.1, 71.2
 - • examen par une personne désignée, 69.0.2
 - • opposition à la communication de, 69.0.3
- saisie d'objets, 40.1, 40.1.0.1

Enchère, 16.3

Engagement

- donner suite à un, 93.1.19.4

Enquête

- autorisée par le ministre, 38, 41 al. 1
- autorisée par un juge, 40.1.1, 40.1.3
- copie de renseignements ou de documents
 - • membre de la sûreté du Québec ou d'un corps de police municipal, 69.0.4
- droits du témoin à l', 45
- obligation de se conformer, 43
- pouvoirs, 38
- • d'un commissaire, 44

Enquête (suite)

- saisie d'objets, 40.1
- saisie de documents
 - • copies des, 49 al. 2
 - • document sous scellés, 48
 - • secret professionnel, 46, 47

Enregistrement

- certificat au greffe du tribunal compétent, impôt payable à l'État, 13 al. 3, al. 4
- organisme de bienfaisance
 - • contestation ou appel d'un refus ou d'une révocation par le ministre, 93.1.15.1

Entente, voir aussi Accord

- administrative, 71.0.1
- avec ministères ou organismes, 69.2
- communication d'un renseignement confidentiel, 69.0.1
- de paiement, 9.2, 13.1a),
- de séparation, 14.7
- entre le gouvernement et une communauté mohawk, 9.04-9.06
- en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* ou de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, 69.0.5

Entente internationale

- dispositions applicables, 9.0.5
- emprisonnement, 61, 62
- généralités, 9.0.4
- pouvoirs du gouvernement, 9.0.6

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, 9.04-9.06, 69.0.1a)

Entreprise

- enquête, 38
- obligation de fournir une sûreté, 17 al. 1c)
- obligation de tenir des livres et registres, 34
- suspension, révocation ou refus d'un certificat ou d'un permis, 17.5
- travaux effectués dans le cadre d'une
 - • défaut de fournir un renseignement d'identification, 59.0.3
 - • défaut de fournir un renseignement sur un formulaire prescrit, 59.0.2

Établissement

- ordonnance de fermeture, 68.1

Établissement d'enseignement

- tenue de livres de comptes et registres, 34 par. 2.1

État

- remise des montants à l', 15.3.1

Évasion fiscale

- pénalité pour, 59, 59.3, 59.3.1, 62, 62.1

Exécuteur testamentaire, voir aussi Représentant légal

- avis requis par l', avant distribution de biens, 14 al. 1
- obligations, 14 al. 1, al. 5
- retenue de l'impôt, responsabilité, 24.0.3

Exécution d'un jugement, 13.1

F

Facture, reçu ou autre document

- fausse facture
 - • infraction, 34.3
 - • pénalité, 60.3

Faillite

- conséquence sur la priorité de la Couronne à l'égard des retenues d'impôt, 24.0.3
- modification de période de remise, paiement ou déclaration, 30.4
- remboursement, 30.3
- séquestre
 - • retenue de l'impôt, 24.0.3
- syndic, voir aussi Représentant légal
 - • certificat de décharge, 14 al. 1
 - • obligations du, 14
 - • retenue de l'impôt, responsabilité pour, 24.0.3

Fardeau de la preuve

- contribuable s'opposant à une cotisation, 95.1

Fausse facture

- infraction, 34.3
- pénalité, 60.3

Fausse représentation

- nouvelle cotisation, 14.0.0.1

Faux énoncé, 59.5.1-59.5.8, voir aussi Déclaration fausse ou trompeuse et omission, Information trompeuse en matière fiscale fournie par un tiers

- définition, 59.5.1

Fichier, voir Renseignement

Fiduciaire

- obligation, 14
- retenue de l'impôt, responsabilité, 24.0.3

Fonctionnaire, voir Employé

Fonds consolidé du revenu

- recouvrement de droits, 12

Formulaire

- prescrit
- • définition, 1.1
- • preuve, 86, 86.1, 89
- renonciation à l'obligation de déclarer, 94.1

Frais, *voir aussi* Recouvrement

- annulation ou réduction, 12.2, 94.1
- effet de commerce refusé, 12.2
- intervention d'un employé, 12.3.0.1
- réduction, 94.2–94.4
- remise, 94, 94.0.2
- • revenu imposable n'excédant pas un montant reçu à titre de paiement d'assistance sociale, 94.0.4

Frais judiciaires

- appel d'un jugement de la Cour du Québec, 93.1.23
- contestation devant la Cour du Québec, 93.1.18; 93.1.18R1 RAF
- contestation devant la division des petites créances, 93.34, 93.35
- versement au Fonds consolidé du revenu, 93.1.25

Fraude

- nouvelle cotisation, 14.0.0.1

G

Garantie

- dépôt, bien corporel ou boisson alcoolique, 16.2
- mines, 31.1.0.1R1 RAF - 31.1.0.1R6 RAF
- remboursement affecté au titre de, 31.1.0.1
- sûreté, 10 al. 1

Gazette officielle du Québec

- dispositions réglementaires à être publiées dans la, 97
- plan d'utilisation, 71.0.4
- taux d'intérêt, 28; 28R3 RAF

Gouvernement

- administration de l'impôt sur le revenu, *voir* Ministre
- divulgation d'un renseignement confidentiel au, 69.0.0.0.1, 69.0.1, 69.1
- loi non applicable, 1.5
- plan d'utilisation, 71.0.3, 71.0.4
- provincial, *voir* Province

Grande société

- définition, 1.2.1
- opposition, cotisation, 93.1.2

Greffier, *voir* Jugement par le greffier

H

Honoraire

- droits, définition, 1b)

Huis clos

- autorisation de communiquer un dossier fiscal à un corps de police, 69.0.0.12; 69.0.0.12R1 RAF
- contestation
 - • devant la Cour du Québec, 93.1.20
 - • devant la division des petites créances, 93.17
- document confidentiel, 52
- opposition à la communication d'un renseignement confidentiel, 69.0.3 al. 4
- révision d'une ordonnance sur requête de l'avocat ou de son client, 52 al. 1, al. 2

Hypothèque légale

- avis d'inscription, 12.0.0.1

I

Identification

- document fait par une société, 58
- renseignements, 58.1, 58.1.1

Impôt

- déduction à la source
 - • montant de la, réputé reçu par le bénéficiaire, 18.1, 20
- défaut de remettre une retenue à la source, 24.0.3
- dette envers l'État, 12
- garantie pour, 10
- intérêts sur un montant impayé, 28, 32
- retenue à la source
 - • détenue en fiducie, 20
 - • exclue de la masse, 24.0.3
- retenue de l', *voir* Retenue de l'impôt
- revenu tiré d'un bien transféré entre personnes ayant un lien de dépendance, sur le, 14.4–14.6

Imprimé

- preuve d'un document électronique, à titre de, 82

Incessibilité

- somme due par l'État à titre de remboursement, 33

Information trompeuse en matière fiscale fournie par un tiers

- cotisation nulle, 59.5.8
- crédit accordé à l'information, 59.5.5
- définitions, 59.5.1
- montant exclu de la rétribution brute, 59.5.7
- participation, 59.5.2
- pénalité, 59.5.6
- • pour consentement, acquiescement ou participation, 59.5.3-59.5.4
- • pour information trompeuse dans les arrangements de planification fiscale, 59.5.3

Infractions et peines, voir aussi Pénalité

- aide à la commission d'une infraction, 68.0.1
- amende, 62, 63
- • minimale, 66
- appareil électronique ou système informatique
- • non conformité, 60.2
- avis de l'infraction, 78.2
- communication ou utilisation d'un document sans se conformer à la loi, 71.3.2
- • participation à l'infraction, 71.3.3
- conspiration pour commettre une infraction, 62, 62.1
- constat, 72.4, 72.5, 72.5.1, 72.6, 73
- consultation d'un document sans autorisation, 71.3.1
- • participation à l'infraction, 71.3.3
- contravention à certains articles de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* ou de la *Loi sur les impôts* ou de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*, 61, 40.1.0.1
- contravention à certains articles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, 60.4
- crédits, déclaration fausse ou trompeuse, 62
- déclarations fausses ou trompeuses, 62.1
- défaut d'inscription au titre de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, 61.0.1
- délai de poursuite, 78
- dirigeant, 68
- disposition des registres, livres de comptes ou autres documents, 62
- distribution ou émission d'un abri fiscal avant l'obtention d'une décision anticipée, 62
- divulgation non autorisée de renseignements, 40.1.1, 69 al. 6
- éluder l'observation d'une loi fiscale, 62
- éluder le paiement d'un droit établi par une loi fiscale ou l'observation d'une loi fiscale, 62, 62.1

- enquête, 38, 41
- facture, reçu ou un autre document non représentatif, 34.3, 60.3
- infraction par une société, 68
- injonction, 68.1, 68.2
- inscriptions fausses ou trompeuses, 62.1
- manquement
- • conservation des déductions d'impôt séparément, 61
- • conservation des livres et registres, 61
- • déduction des retenues d'impôt, 61
- • permettre une enquête, 61
- • production d'une déclaration, 59 al. 1
- modification, correction, annulation ou altération de données, 60.1
- non-résident ne donnant pas de certificat en vertu de l'art. 54, 59 al. 2
- obtention d'un remboursement ou tentative d'en obtenir un en vertu d'une loi fiscale, 62
- omission de faire une déclaration ou un rapport, 60
- omission de payer, détruire, retenir, percevoir, remettre ou verser un droit, 62.0.1, 17.3, 17.5
- omission de se conformer à une obligation prévue par une loi fiscale qui incombe à un employeur, 61.0.0.2
- omission de tenir des registres et livres de compte, 61.0.0.1
- ordonnance d'exécution, sur conviction, 61.1
- • contravention, 61.2
- pénalité, voir Pénalité
- perquisition, 40-40.2
- poursuite pénale, 72.4
- preuve de déclaration, 90, 92
- rapport d'infraction, 72.5, 73
- recours non limité, 67
- recouvrement
- • sûreté exigée, 17.3
- remboursement, déclaration fausse ou trompeuse, 62
- renseignements confidentiels, 69, 69.0.2
- • amende, 69
- renseignements faux ou trompeurs dans une opinion fiscale au sens de l'article 1079.8.1 de la *Loi sur les impôts*, 62
- réserve à l'égard des peines, 64
- signification d'un constat d'infraction
- • à la personne ayant la garde ou le contrôle d'un véhicule, 37.8, 78.1

Index analytique

Infractions et peines (*suite*)

- • à un non-résident, 78.1
- société, 68
- suspension, révocation ou non-délivrance d'un certificat d'inscription, 17.5
- suspension de contestation, 65
- suspension de sentence prohibée, 66
- système informatique ou appareil électronique
 - • non conformité, 60.2
- tentative d'éluider le paiement d'un impôt, 62, 62.1
- tribunal n'ayant pas le pouvoir de diminuer les peines, 66
- violation à l'obligation de ne pas communiquer des renseignements, 71.3.2

Injonction

- demande d', 68.1
- • employé non exempté de témoigner, 69
- recours prohibé, 41

Insaisissabilité

- application du *Code de procédure civile*, 15.8
- somme due par l'État à titre de remboursement, 33

Inscription

- injonction, 68.1
- manquement à l'obligation de s', 61.0.1

Insolvabilité

- demande de remboursement par une personne insolvable, 30.3
- versement par une personne insolvable, 30.4

Institut de la statistique du Québec, 69.5.0.1

Institution bancaire ou financière, 93.1.2

- opposition à une cotisation, 93.1.2.1, 93.1.10
- solvabilité d'un débiteur fiscal, 9.2

Institution déclarante

- omission, 59.2.3

Intérêt

- capitalisation, 28.1
- composés quotidiennement, 28.1, 28.2
- contribuable quittant le Québec, 17
- dépôt volontaire, 28.0.1
- distribution de biens, 14
- exigibilité, 28.2
- impôt impayé, sur l', 28, 32
- • renonciation aux, 94.1
- mandataire de l'État, 1.4

- organisme de l'État, 1.4
- remboursement par le ministre, 30
- • paiement à même le fonds consolidé du revenu, 29
- suspension des mesures de recouvrement, 32.1
- taux, 28; 28R1–28R3 RAF

Interprétation, 1.0.1

Inventaire

- enquête à propos d'un, 38
- examen d'un bien, 38
- tenir un, 34
- • appareil électronique ou système informatique, 34.1, 34.2

J

Juge

- autorisation d'accomplir une fouille, une perquisition ou une saisie abusive, 40.1.1
- • assistance d'un agent de la paix, 40.1.1 al. 1
- • assistance de toute autre personne, 40.1.2
- • contenu de l'autorisation, 40.1.1 al. 5
- • motifs de l'autorisation, 40.1.1 al. 3
- • restrictions à l'autorisation, 40.1.1 al. 2
- autorisation de transmettre une demande péremptoire concernant une personne non désignée nommément, 39 al. 3, al. 4
- émission d'un mandat de perquisition, 40
- ordonnance de communiquer des documents, 40.1.3
 - • contenu, 40.1.3 al. 2, al. 4
 - • motifs, 40.1.3 al. 3
- ordonnance de préparer un document, 40.1.3
 - • contenu, 40.1.3 al. 2, al. 4
 - • motifs, 40.1.3 al. 3
- signification
 - • révocation d'un certificat d'inscription, 17.9 al. 4
 - • suspension d'un certificat d'inscription, 17.8 al. 2
- signification au, 50

Jugement

- exécution par l'Agence, 13.1
- par le greffier, 13

Juste valeur marchande d'un bien aliéné

- détermination
- • contestation, 93.1.15.2, 93.1.21.1

L

Libération du débiteur

- reçu du ministre, 27

Lien de dépendance

- certificat d'inscription d'une personne liée révoqué, 17.5.1
- cession de biens, 14.4
- non-résident, transaction avec un
 - • prolongation du délai pour nouvelle cotisation, 25.1
- société rétribuant une personne redevable, 15.2

Liquidateur, voir aussi Représentant légal

- certificat avant répartition, 14 al. 1
- retenue de l'impôt, responsabilité pour, 24.0.3

Livre et registre, voir aussi Document, Renseignement

- conservation, 35.1–35.6
- copie, 42
- défaut de tenir, 35
 - • infraction et peine, 59 al. 1, 61
- destruction d'un, pénalité, 62.1
- document, sens de, 37.7
- inspection, 38
- obligation de conserver, 34 par. 1
 - • défaut de les conserver, 35
 - • établissement d'enseignement, 34 par. 2.1
 - • organisme de bienfaisance enregistré, 34 par. 2
 - • période de, 35.1–35.6
- omission de tenir des, 61.0.0.1

Loi concernant l'impôt sur la vente en détail, 93.2

Loi concernant l'impôt sur le tabac, 40.1, 40.1.0.1, 40.1.1, 40.1.3, 40.5, 40.5.1, 61, 69.0.5, 72.5.1, 93.2

Loi concernant la lutte contre la corruption, 69.1y), 69.4.1, 69.4.2, 69.6

Loi concernant la taxe sur la publicité électronique, 93.2

Loi concernant la taxe sur les carburants, 17.6, 17.8, 93.2

Loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie, 93.2

Loi concernant la taxe sur les télécommunications, 93.2

Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, 12.0.3.1, 25.1.1, 25.1.2, 30.7, 59.0.0.5, 60.5, 61.0.1, 69.1z.9), 93.2p)

Loi concernant les droits sur les mines, 69.1

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, 69.1

Loi électorale, 69.1

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, 69.0.0.16, 69.1i), 69.3, 69.4.2, 69.6

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, 12, 18.1, 69.0.0.7

Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, 69.1, 93.2

Loi fiscale

- accord avec le gouvernement du Canada, 9.0.1.1
- application, exécution, 41
- cueillette de renseignements pour l'application d'une
 - • obligation d'informer, 70.1
- définition, 1a)
- infraction, 40.1, 40.1.1, 40.1.3, 68.0.2
- interprétation, 1.0.1
- poursuite et action, 72
- préséance, 73

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, 69, 69.0.0.14, 69.3, 71

Loi sur l'administration financière, 69.1

Loi sur l'Agence du revenu du Canada, 9.0.1.1

Loi sur l'Agence du revenu du Québec, 94.1, 94.9

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, 69.1

Loi sur l'aide financière aux étudiants, 69.1

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, 31R1 RAF

Loi sur l'Assemblée nationale, 69.1z.6)

Loi sur l'assurance-dépôts, 69.0.0.12R2 RAF

Loi sur l'assurance-maladie, 69.0.0.12 al. 2a), 69.1

Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives, 69.1

Loi sur l'assurance parentale, 24.0.3, 69.1, 93.2

Loi sur l'hébergement touristique, 69.1z.5)

Loi sur l'impôt minier, 12.0.2, 21, 35.3, 93.1.7, 93.1.11, 93.2, 95.2

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, 69.1, 69.5, 69.5.0.1

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, 31R1i) RAF

- Loi sur la consultation populaire*, 69.1
- Loi sur la distribution de produits et services financiers*, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur la fiscalité municipale*, 93.2
- Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, 69.0.0.7, 69.0.0.16.1, 69.1, 69.1.1, 69.5.4
- Loi sur la publicité légale des entreprises*, 69.1, 93.2
- Loi sur la qualité de l'environnement*, 31R1g) RAF
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec*, 23, 24.0.3, 61, 93.2
- Loi sur la santé et la sécurité du travail*, 69.0.0.12 al. 2f)
- Loi sur la taxe d'accise*, 9.0.1.1, 31.1
- Loi sur la taxe de vente du Québec*, 1.5, 25.1.2, 35.2.1, 37.1.3, 37.1.6, 37.1.7, 59.5.3, 59.5.8a), 64, 69.0.0.1, 93.2
- Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, 2, 9.01
- Loi sur le bâtiment*, 69.0.0.12 al. 2b), 69.1z)
- Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales*, 94.9
- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, 69.1
- Loi sur le ministère des Finances*, 69.1, 69.5.2
- Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, 69.1
- Loi sur le Protecteur du citoyen*, 69.1i)
- Loi sur le régime de l'assurance maladie du Québec*, 59.2
- Loi sur le régime de rentes du Québec*, 24.0.3; 69.0.0.12 al. 2e), 69.1 al. 2, 69.4, 93.2
- Loi sur le remboursement d'impôts fonciers*, 1, 93.2
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, 69.1
- Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, 96R3 RAF, 96R7 RAF
- Loi sur les assurances*, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les biens non réclamés*, 69.0.0.7b)(vi)
- Loi sur les contrats des organismes publics*, 69.0.0.12 al. 2c), 69.1z.3), 69.4.1, 69.5.3; 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les coopératives de services financiers*, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, 69.1
- Loi sur les entreprises de services monétaires*, 1, 69.0.0.7; 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique*, 69.1z.5)
- Loi sur les impôts*, 1.2.1, 1.3, 10.1, 12.0.2-12.0.3.1, 14, 14.4, 15.2, 15.6, 17.3, 17.5, 17.5.1, 21, 21.0.1, 23, 24.0.1, 24.0.3, 24.1, 27.3, 28.2, 34, 35.3, 36.0.1, 36.1, 37.1.2, 37.1.4, 37.6, 59.1, 59.2, 59.2.2, 59.5.1, 59.5.8, 59.6, 61, 61.0.0.2, 64, 69.5.3, 83, 86.1, 93, 93.1.1-93.1.2, 93.1.6-93.1.9.2, 93.1.10.1-93.1.12, 93.1.15-93.1.15.3, 93.2, 94.0.2, 94.0.4, 94.5, 94.6, 94.10, 95, 95.2, 96
- Loi sur les instruments dérivés*, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les licences*, 93.2
- Loi sur les mines*, 31.1.0.1, 69.1; 31R1f) RAF, 31.1.0.1R1 RAF-31.1.0.1R2 RAF
- Loi sur les normes du travail*, 69.0.0.12 al. 2d), 69.1, 93.2
- Loi sur les prestations familiales*, 69.1
- Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, 69.1z.4), 93.1.1, 93.2
- Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi sur les valeurs mobilières*, 69.1, 69.0.0.12R2 RAF
- Loi visant la récupération de sommes dues à l'État*, 13.1 [proposé], 31 [proposé], 31.1.1 [proposé], 69.0.0.7 [proposé]

M

Mandat

- exécution d'un, 40.1.0.1, 69.0.0.0.1, 69.0.0.7

Mandat de perquisition

- émission d'un, 40, 40.1.0.1
- exigences requises, 43

Mandataire

- de l'État, 71
- • loi non applicable, 1.5

Mariage, voir aussi Conjoint

- rupture du, voir Divorce et séparation

Médiateur, voir Médiation

Médiation, 93.21.1-93.21.3, *voir aussi* Petites créances

- confidentialité, 93.21.2
- entente, 93.21.3
- règlement à l'amiable, 93.21.3
- sans frais additionnels, 93.21.1
- séance, 93.21.1

Mesure nécessaire

- défense à la responsabilité d'un administrateur, 24.0.2 al. 1

Mineur

- transfert ou prêt à un
- • responsabilité solidaire pour l'impôt sur, 14.4-14.6

Ministère

- loi non applicable, 1.5

Ministre, 1

- accord avec le gouvernement du Canada, 9.0.1.1
- acquisition de biens, 17.1
- aliénation de biens, 17.1
- appel ou intervention, poursuite, 72.1-72.2
- application des lois, 2
- autorisation, 31 al. 5, 31.1.5 al. 2, 71.0.2, 71.0.3
- • registre, 31.1.6
- autorisé à accepter une garantie pour le paiement d'un impôt etc., 10 al. 2
- avis, 14
- • de cotisation, 85.1
- • • président-directeur général, 85.1
- • • signature, 85.1
- certificat, 13
- cotisation, 14.5
- cotisation arbitraire, 95.1
- définition, 1
- demande de prolongation d'un délai de rétention, 40.7, 40.9
- • conditions, 40.7
- • durée de la rétention, 40.7
- • préavis, 40.7
- demande péremptoire de fournir des renseignements, 39 al. 1, 39.2
- • concernant une personne non désignée nommément
- • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
- enquête autorisée, 41
- entente de collaboration conclue par le Directeur des poursuites criminelles et pénales

- • suivi, 94.9
- fonctions, 2
- • avis d'opposition, 93.1.6
- • • exception, 93.1.6 al. 2
- non lié par la déclaration, 95.1
- obligation de cotiser, 25, 95.2
- permission de détruire des choses confisquées, 68.0.2
- • tabac brut, 68.0.2
- permission de détruire documents, livres et registres, 35.1, 35.2, 35.6
- pouvoirs
- • acquisition et aliénation de biens du débiteur, 17.1
- • demande de télémandat, 40.1.0.1
- • imposition de frais, 12.0.3.1
- • • première intervention, 12.0.3.1
- • • réquisition d'inscription d'une hypothèque légale, 12.0.3.1
- • perquisition, 40.1.0.1
- • prorogation de délais, 36-36.0.1
- • saisie des fonds entre les mains d'un débiteur fiscal, 15.3, 15.4
- • • copie de l'avis à la personne redevable, 15.3.0.1
- rapport de gestion, 94.9
- registre, 31.1.6
- remboursement affecté à titre de garantie, 31.1.0.1
- renonciation à la production du formulaire, 36.1, 12.0.3.1
- renonciation aux pénalités et aux intérêts, 94.1
- responsabilité, 2
- révocation d'une renonciation, 36.1
- société prescrite, 37.1.2; 37.1.2R1 RAF
- • déclaration fiscale, 37.1.2

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 69.1

Ministre de la Culture et des Communications, 93.1.15.3, 93.1.21.1

Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 69.1

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 69.1

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 69.1

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 69.1

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 69.1, 69.4.3

Ministre des Finances, 69.1

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, 69.1

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 93.1.15.2, 93.1.21.1

Ministre du Tourisme, 69.1

Ministre non lié, 95.1

Mohawks, voir Autochtone

Montant à remettre, 24

Montant réputé reçu, 18

Municipalité

- registres et double de reçu, 34
- renseignements à fournir au ministre, 71

N

Négligence flagrante

- pénalité pour défaut de payer, déduire, retenir, percevoir, remettre ou verser un droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
 - pénalité pour défaut de retenir l'impôt, 61
- Non-résident**, voir aussi Cessation de résider au Québec
- bien canadien imposable/bien québécois imposable, aliénation d'un
 - • omission de produire une déclaration au ministre, infractions/peines, 59 al. 2
 - • • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1
 - certificat de propriété requis du, 54, 55
 - obligation de fournir un sûreté, 17.2

Notaire, voir Avocat

Notification, 39, 80.1

- par voie télématique, 39
- • déclaration d'un employé de l'Agence, 80.1

Nouvelle cotisation, voir aussi Cotisation

- après une période normale de nouvelle cotisation, 25.1, 25.2, 25.3
- distribution de bien, 14.0.0.1
- ministre, par le, 93.1.6
 - • après avoir reçu un avis d'opposition, 93.1.9
 - • entente de collaboration conclue par le Directeur des poursuites criminelles et pénales, 94.9
 - • exception, 93.1.6 al. 2
 - second avis d'opposition non requis, 93.1.7

- validité, 93.1.9

Numéro d'assurance sociale

- défaut de transmettre, pénalité, 59.0.2 al. 3, 59.0.3
- transmission exigée, 58.1, 58.2
- • pénalité pour défaut de transmettre, 59.0.3

Numéro de compte en fiducie, 58.1.1h.1), 59.0.3

Numéro d'identification fiscal de fiducie, 58.1.1h.2), 58.1.2, 59.0.3

O

Obligation au porteur, etc.

- encaissement d'un coupon nécessitant un certificat de propriété, 54, 55

Obligation de déduire, retenir ou percevoir

- défaut, 23
- montant réputé détenu en fiducie, 20
- montant réputé reçu par le bénéficiaire, 18.1
- paiement au ministre, 24
- recours prohibé, 18
- responsabilité des administrateurs, 24.0.1, 24.0.2

Oeuvre de bienfaisance, voir aussi Organisme de bienfaisance enregistré

- enregistrement
 - • refus du ministre, réputé, 93.1.15, 93.1.16
 - • refus ou révocation, contestation, 93.1.15.1

Omission de tenir des registres, voir Livre et registre

Omission volontaire, voir aussi Négligence flagrante

- motif pour une nouvelle cotisation en tout temps, 25.1
- nouvelle cotisation, 14.0.0.1

Opération

- non-résident, avec un
 - • période étendue de nouvelle cotisation, 25.1

Opposition, voir aussi Appel, Contestation

- contestation
 - • nouvelle cotisation, 93.1.12
 - • organisme de bienfaisance enregistré, 93.1.10.1
 - • restrictions quant aux nouvelles questions pouvant être soulevées, 93.1.10 al. 2
- avis d', 93.1.1
 - • nouvelle cotisation, à une, 93.1.8
- délai, 93.1.1 al. 1
- détermination du revenu ou de la perte d'une société de personnes, 93.1.1.1

Opposition (*suite*)

- deuxième avis non requis après nouvelle cotisation, 93.1.7
- exception à l'égard d'un organisme de bienfaisance, 93.1.9.1 al. 2
- forme, 93.1.1 al. 1
- grande société, questions à être déterminées, 93.1.2 al. 1
- invalidité de la nouvelle cotisation, 93.1.9
- motifs de l'opposition, 93.1.2
- nouvelle cotisation, 93.1.6
 - • exception, 93.1.6 al. 2
- obligation du ministre, 93.1.6
- organisme de bienfaisance enregistré
 - • contestation, 93.1.10.1
- prorogation du délai, 93.1.3, 93.1.13
 - • examen de la demande, 93.1.4
 - • révision de la décision, 93.1.5
- registre et livre de compte, 35.4
- renonciation au droit d'opposition, 93.1.11
- restriction relative au recouvrement, 93.1.24
- restriction relative aux motifs d'opposition, 93.1.8
- suspension
 - • report, 93.1.9.2

Ordonnance

- acquisition et aliénation de biens du débiteur, 17.1
- cession de biens au conjoint, 14.7
- confiscation d'une chose saisie, 68.0.2
 - • préavis, 68.0.2
- destruction d'une chose saisie, 40.5
 - • préavis, 40.5
- examen de renseignements, 69.0.2, 69.0.3
- fermeture, 68.1
- ministre, 30.4, 60
- paiement des frais reliés à la saisie et à la conservation de toute chose saisie, 68.0.2
 - • réduction du montant, 68.0.2
- procéder ou faire procéder à la vente d'une chose saisie, 40.4
 - • préavis, 40.4
- prolongation d'un délai de rétention, 40.7, 40.9
 - • conditions et durée, 40.7
 - • préavis, 40.7
- remise d'une chose saisie, 40.10
 - • frais de saisie et de conservation, 40.10
- paiement sur cotisation, 13
- remédier au défaut

- • culpabilité d'une infraction, 61.1
- • • contravention, 61.2
- • non-conformité à une demande péremptoire, 39.2

Organisation journalistique enregistrée, 93.1.10.1

Organisme communautaire oeuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux

- tabac brut
- • disposition, 68.0.2

Organisme de bienfaisance enregistré, *voir aussi* Oeuvre de bienfaisance

- avis d'opposition
 - • contestation, 93.1.10.1
 - • exception, 93.1.9.1
 - • • suspension, 93.1.9.2
- désignation, par le ministre, comme fondation publique etc.
 - • contestation, 93.1.15
 - • • exception, 93.1.15.1
- registres et livres de comptes, 34 par. 2

Organisme public

- communication de renseignements, 69.0.0.16.1, 69.1z.10), 69.1.1, 69.5.4, 69.8

P

Paiement, *voir aussi* Pénalité

- à la Couronne, 15.3.1
- affectation, 30.0.1
- cédant, effet, 14.6
- certificat avant distribution, 14 al. 1
 - • défaut d'obtention, 14 al. 5
- contribuable quittant le Québec, 17 al. 1
- défaut
 - • remise d'un bien en dépôt, 16.6
- intérêt, 28
- quittance, 15.4
- représentant légal
 - • responsabilité personnelle, 14 al. 5
- retenue de l'impôt, *voir* Retenue de l'impôt
- solde, paiement du, 27.0.1
- tiers, 14 al. 1, al. 5
 - • à une personne redevable d'un montant, 15 al. 1

Paquet de tabac

- saisie
 - • destruction, 40.5, 40.5.1

Pénalité, voir aussi Infractions et peines

- absence de pouvoir du tribunal de suspendre une sentence, 66
- annulation ou réduction, 94.1
- certificat de propriété, infraction, 59 al. 2
- conseiller, 59.5.1–59.5.8
- contribuable quittant le Québec, 17
- coupable d’une infraction, 59 al. 1, 61, 62, 62.1, 64
- • pénalité sur déclaration de culpabilité, 64
- déclaration fausse ou trompeuse, 59.3, 62a), 62.1
- • tierce partie ou planificateur fiscal, 59.5.1–59.5.8
- destruction de registres, pour, 62b)
- éluder le paiement, la perception ou la remise d’un montant, 59.4
- • droit établi en vertu d’une loi fiscale, 59.3.1
- énoncé ou omission dans un document équivalent à de la négligence flagrante, 59.3
- • droit établi en vertu d’une loi fiscale, 59.3.1
- énoncé ou omission dans une déclaration produite en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, 59.2.1
- fausse facture, 60.3
- fausse représentation
- • tierce partie ou planificateur fiscal, 59.5.1–59.5.8
- formulaire incomplet, 59.0.2 al. 1, al. 3
- information trompeuse fournie par un tiers, 59.5.1–59.5.8, voir aussi Information trompeuse en matière fiscale fournie par un tiers
- mandataire de l’État, 1.4
- négligence flagrante, 59.3
- numéro d’assurance sociale
- • défaut de fournir, 59.0.3 al. 1, al. 3
- omission de déclarer un revenu, 59.2.2
- omission de déduire, de retenir ou de percevoir, 59.2
- • droit établi en vertu d’une loi fiscale, 59.3.1
- omission de faire l’attribution prévue à l’article 42.11 de la *Loi sur les impôts*, 59.1
- omission de faire une déclaration ou un rapport, 59, 59.0.0.1, 59.0.3
- omission de fournir un renseignement, 59.0.2, 59.0.3
- organisme de l’État, 1.4
- paiement éludé, 59.4
- pénalités non cumulées, 59.6
- reçu non représentatif de la transaction, 34.6, 60.3
- réduction de dette, 94.2, 94.3, 94.4
- remboursement obtenu sans droit, 59.2.1

- remise, 94, 94.0.2
- • revenu imposable n’excédant pas un montant reçu à titre de paiement d’assistance sociale, 94.0.4
- renonciation aux pénalités par le ministre, 94.1
- renseignement confidentiel, divulgation non autorisée, 71.3.2
- société, 68
- suspension, révocation ou non-délivrance d’un certificat d’inscription, 17.5
- tierce partie, 59.5.1–59.5.8

Perception

- défaut de, 23

Période normale de nouvelle cotisation

- restriction relative à la nouvelle cotisation, 25.1

Permis

- exigence d’une sûreté, 17.3, 17.4
- non-renouvellement, 17.7
- ordonnance de fermeture, 68.1
- suspension, révocation ou refus, 17.4.1, 17.5, 17.6, 17.8, 17.9

Perquisition, 40, 40.1.1, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55

- assistance d’un agent de la paix, 40.1.1 al. 1
- assistance de toute autre personne, 40.1.2
- • au sens du *Code de procédure pénale*, 40.1.0.1
- avis de, 40.1.1

Personne

- définition, 1g)

Personne liée, voir Lien de dépendance

Personne morale

- définition, 1.2

Petites créances, voir aussi Contestation

- appel de la cause par le greffier, 93.23
- assignation des témoins, 93.16.1
- audience, 93.22–93.28
- caducité, 93.7
- compétence du tribunal, 93.4
- conciliation, 93.26.1
- conférence de gestion, 93.26.1
- conférence de règlement à l’amiable, 93.26.1
- copies transmises au ministre, 93.14
- date d’audience, 93.22
- délai, 93.11
- • prorogation, 93.12
- demande préliminaire, 93.26.1
- division d’un recours interdit, 93.6

Petites créances (*suite*)

- expertise, 93.27, 93.28
- exposé de l'Agence, 93.14.1
- formulaire, 93.13
- formulaire prescrit, 93.13
- frais, 93.13, 93.34, 93.35, 93.13R1 RAF
- gestion de l'instance, 93.26.1
- huis clos, 93.17
- interrogatoire, 93.26
- jugement, 93.29
 - • écrit, 93.31
 - • chose jugée, 93.33
 - • copie, 93.31
 - • jugement final, 93.32
- lieu d'introduction, 93.2.1
- limitation, 93.6
- médiation, 93.21.1-93.21.3
- objets du recours, 93.2
- procédure, 93.11-93.18
- prorogation de délai, 93.12
- recevabilité, 93.9 al. 3
- recours contre la Couronne, 93
- rejet de la contestation ou annulation de la cotisation, 93.29
- représentation, 93.9 al. 2, 93.18
- réunion de plusieurs cotisations, 93.13; 93.13R1 RAF
- témoignage d'un expert, 93.28
- transfert à la Cour du Québec, 93.8, 93.9, 93.15
- tribunal ou juge, 93.26, 93.26.1, 93.29-93.33
- versement d'un montant ne dépassant pas 10 % du montant en litige, 93.29

Pièces

- relatives à un allègement fiscal, conservation, 35.2.1

Plateforme numérique d'hébergement, 37.1.6

Policier

- deniers saisis d'un débiteur fiscal par un, 15.3

Poste

- présomption, date d'envoi par la poste, 87
- preuve de signification par, 79

Pourboire

- attribution, 59.1

Poursuite contre la Couronne, 93

Poursuite intentée par un poursuivant visé, 72.1 al. 2

- action pénale ou civile, 72.1
 - • ministre, 72.1 al. 2
 - • • pouvoirs, 72.3.1

Poursuite pénale, 72-74

Pouvoir de réglementer, 96

Préavis, *voir* Avis

Préparateur de déclarations

- transmission des déclarations fiscales, 37.1.4
- • pénalités, 59.0.0.2 à 59.0.0.4

Prescription

- poursuite pénale, 78
- recouvrement d'une somme due, 27.3

Prescrit

- définition, 1.1
- formulaire, 14, 35.3, 36.1, 37.6, 59.0.2, 59.0.3 al. 2, 89

Président-directeur général, 1.1

- communication de renseignements, 69.0.0.11
- ministre, 85.1
 - • avis de cotisation, 85.1
 - • • signature, 85.1

Présomption

- affidavit, 84
- avis à une personne exerçant une activité sous un nom autre que le sien, 15.7
- télétransmission, 37.6

Preuve

- absence d'opposition, de contestation ou d'appel, de l', 83
- constat d'infraction, 72.4 al. 2
- copie, 42
- déclaration, etc., de la, 90-92
- document, d'un, 82
- document émis à une société de personnes réputé émis au nom des membres, 86.1
- document réputé émis par le ministre, 86
- fardeau de la, *voir* Fardeau de la preuve
- fermeture d'un établissement, 68.1 al. 4
- information ou déclaration dans le cours d'une médiation, 93.21.2
- non requise, signature de l'employé de l'Agence, 84
- non-conformité à une demande péremptoire, 39.1
- perquisition, autorisation, 40 al. 3, 40.1.1

Preuve (*suite*)

- saisie d'objets, 40.1, 40.1.1, 40.2
- signification, de
- • par la poste, 79
- transmission électronique d'une déclaration, 91.1

Privilège des communications entre client et avocat

- défense, 46
- définitions, 53

Procédure à huis clos, voir Huis clos

Procédure judiciaire, voir aussi Contestation

- contestation devant la Cour du Québec, 93.1.17, 93.1.19
- • inscription pour jugement par défaut, 93.1.19.1
- • • avis, 93.1.19.2
- • interrogatoire préalable, 93.1.19.4
- • production de la défense, 93.1.19.3
- • signification de la défense, 93.1.19.3
- contestation devant la division des petites créances, 93.11-93.18
- recours contre la Couronne, 93

Procédure non suivie par le ministère du Revenu

- cotisation reste valide, 93.1.14, 93.29 al. 2

Procureur général, 69.0.2, 72.1, 72.2, 72.3

Production électronique, voir Transmission électronique

Professionnel

- renseignements privilégiés, 46

Programme des bénévoles, 94.10

Proposition, 30.3, 30.4

Propriété

- certificat de, 54, 55
- • pénalité pour infraction, 59 al. 2

Prorogation du délai

- contestation à la Cour du Québec, 93.1.13
- avis d'opposition
- • date limite pour la demande, 93.1.4 al. 2
- • ministre, par le, 93.1.3
- • • révision de la décision du ministre, 93.1.5
- remplir une déclaration, 36-36.0.1

Protecteur du citoyen, 69.1i)

- communication de renseignements, 69.4.2, 69.6

Province

- divulgation d'un renseignement à une, 69.1 al. 2

Publicité

- obligation du ministre, 16.7

Q

Quittance, 15.4

R

RAS, voir Retenue de l'impôt

Rapport, voir Amende, Pénalité

Recours

- cumul, 67
- frais, 12.1
- nouvelle cotisation, 12.3
- prohibés, 41

Recours contre la Couronne, 93

Recouvrement, 9.2-17.9.1

- acquisition et aliénation d'un biens du débiteur, 17.1
- acquittement d'une dette ou refus, 15.5
- aliénation de biens par le contribuable, 17
- appel ou contestation en cours, 93.1.24
- application du *Code de procédure civile*, 15.8
- avis à une personne autre qu'une institution financière, 15.2
- • copie à la personne redevable, 15.3.0.1
- • présomption de validité, 15.2.1
- avis au débiteur d'une personne redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale, 15
- • copie à la personne redevable, 15.3.0.1
- • présomption de validité, 15.2.1
- avis de distribution de biens, 14
- • administrateurs tenus au paiement, 14
- • avis des droits exigibles par le ministre, 14
- • certificat de paiement, 14
- • cession d'un bien au conjoint, 14.7
- • cotisation d'un cessionnaire par le ministre, 14.5
- • dispositions applicables, 14
- • documents que le ministre peut exiger, 14R1 RAF
- • effet du paiement fait par le cédant, 14.6
- • exception, 14
- • responsabilité, 14
- • responsabilité du cessionnaire et du cédant, 14.4
- • responsabilité du séquestre, 14.0.1
- bien placé en dépôt, 16.2
- • affectation du produit de la vente, 16.4
- • remise du bien, 16.6

Recouvrement (*suite*)

- • sursis de la vente, 16.5
- cautionnement, 17.3
- cautionnement exigé d'un non-résident, 17.2
- certificat attestant l'exigibilité de la dette, 13
- conditions pour divulguer des renseignements, 39
- contribuable quittant le Canada ou en défaut de paiement, 17
- déclaration obligatoire, 16.2
- dette envers l'État, à titre de, 12 al. 1
- • imputation à un montant redevable de nature alimentaire, 12 [proposé]
- • report pour dette de nature alimentaire, 12 al. 2
- • suspension pour dette de nature alimentaire, 12 al. 2
- dispositions applicables, 15.6
- droits inférieurs à 2 \$, 12.0.1
- entente de recouvrement des créances fiscales, 9.2
- fonds saisis entre les mains d'un débiteur fiscal, 15.3, 15.4
- frais de recouvrement, 12.1
- • provision insuffisante, 12.2
- garantie du paiement de la dette, 10; 10R1–10R5 RAF
- mesure de recouvrement valide malgré toute modification, 12.3
- poursuites devant un tribunal, 12
- pouvoir relatif à l'application d'un accord de perception fiscale, 16.1
- prescription, 27.3
- présomption, 15.7
- quittance, 15.4
- remise à la Couronne, 15.3.1
- saisie des biens, 17
- saisie-arrêt, 15-15.8
- serments, 11
- sommes saisies par un agent de la paix, 15.3
- sûreté additionnelle, 17.4
- suspension, révocation ou non-délivrance d'un certificat d'inscription, d'enregistrement ou d'un permis, 17.5–17.6
- • avis de non-renouvellement, 17.7
- • entrée en vigueur de la révocation, 17.9
- • signification, 17.8
- suspension des mesures de
 - • demande de remboursement, 21.0.1
 - • intérêts exigibles, 32.1

- • mesures interdites avant l'expiration du 90^e jour suivant la date de mise à la poste d'une cotisation, 12.0.2
- • mesures interdites durant une opposition, un appel ou une contestation, 12.0.3
- • remise ou mainlevée d'une garantie, 10.1
- • requête pour autorisation de prendre certaines mesures, 17.0.1–17.0.5
- • versement d'un montant ne dépassant pas 10 % du montant en litige, 93.1.21, 93.29
- vente et don, 16.2, 16.3
- • affectation du produit de la vente, 16.4
- • publicité, 16.7

Reçu non représentatif de la transaction

- infraction, 34.3
- pénalité, 60.3

Refus de communiquer, 46-55

Régie des rentes du Québec, 93

Régie du bâtiment du Québec, 38z)

Régime d'épargne-études

- contestation d'un refus d'enregistrement, 93.1.15 al. 1d), e), al. 2.
- enregistrement d'un
 - • refus par le ministre, réputé, 93.1.16

Régime d'immatriculation international

- divulgation de renseignement pour l'administration du, 69.0.01
- • par la *Société de l'assurance automobile du Québec*, 69.1 al. 2, 69.5.1

Régime de pension agréé

- renseignement confidentiel, 69.1 al. 2

Registraire des entreprises

- fonction
- • utilisation de renseignements au sein de l'Agence relatifs à la, 69.0.0.7

Registre, voir aussi Livre et registre

- définition, 1.0.1

Règlement

- acceptation d'une sûreté, 10
- connaissance d'office devant être prise, 85
- définition, 1
- effet rétroactif, conditions, 97
- entrée en vigueur, 97
- omission de faire une déclaration, prescrite par règlement, 60
- • droit établi en vertu d'une loi fiscale, 59.3.1

Règlement (*suite*)

- pouvoir de régler, 96
- prescrit par, 1.1
- publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, 97

Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel, 69.1z.6)

Règlement sur l'administration fiscale, 37.1.4

Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances, 93.21.1

Règles anti-évitement

- transfert d'un bien
- • débiteur fiscal, par un, 14.4–14.7

Remboursement, voir aussi Versement

- acceptation d'une sûreté, 10 al. 3
- accord avec l'Agence du revenu du Canada, 31.1
- avance, 94.5-94.8
- compensation, 31
- faillite ou proposition concordataire, 30.3, 30.4
- frauduleusement obtenu, infraction, 62
- imputation à d'autres redevances, 31
- intérêts sur un, 28, 30, 30.2, 31
- paiement en trop, par un contribuable
- • en vertu d'une loi fiscale autre que la *Loi sur les impôts* ou la *Loi sur la fiscalité municipale*, 21
- • imputation à d'autres sommes dont le contribuable est redevable, 31
- rétention, 30.1, 30.2
- sans droit, 59.2.1, 62, 63
- taxe de vente du Québec, 30.5, 30.6

Remise

- institution financière, à une, 27.2
- montant déduit, retenu ou perçu, 24

Rémunération

- retenue de l'impôt sur une
- • défaut de verser les montants retenus, 59.2

Renonciation

- cotisation en tout temps, 25.1, 93.1.7
- droit de contestation, irrévocable, 93.1.11
- nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- pénalité ou intérêts, d'une, par le ministre, 94.1
- période de nouvelle cotisation, à la, par le contribuable, 25.3
- rétention de choses saisies, par le ministre, 40.1 al. 3

- sommaire statistique, 94.1

Renseignements, voir aussi Pénalité

- Bibliothèque et archives nationales, 71.2
- confidentiels, voir Renseignements confidentiels
- de nature médicale, 71
- défaut de procurer des, en retour, pénalité, 59.0.2 al. 1, al. 3
- demande péremptoire, 39 al. 1a)
- • concernant une personne non désignée nommément
- • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
- détenu aux fins de l'exécution d'un mandat, 69.0.0.0.1
- directeur des poursuites criminelles et pénales, 72.3
- divulgation de, 69, 69.1, 69.0.1, 69.0.0.0.1
- examen, 69.0.2, 69.0.4
- fichier, 31 al. 5, 31.1.5 al. 2, 71.0.2
- fournis par un employé, 95.1
- obligation de fournir, 39 al. 1a)
- • concernant une personne non désignée nommément
- • • par jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
- • par voie télématique, 37.1.1
- • pénalité, 59.0.3, 59.3, 59.3.1
- • prolongation de délai, 36-36.0.1
- • renonciation, 36.1
- opposition à la communication, 69.0.3
- organisme public, 71, 71.0.1, 71.0.2
- personne ou organisme autorisé, 69.1
- personnel, 71
- plan d'utilisation, 71.0.3, 71.0.4
- procureur général, 72.3
- rapport d'activités, 71.0.6
- registre, 71.0.7
- remboursement affecté à titre de garantie, 31.1.0.1

Renseignements à caractère public, 69.0.0.1

Renseignements confidentiels, voir aussi Dossier fiscal

- communication, 69.1
- confidentialité, 71.3
- divulgation
- • autorisée, 69.1 al. 2, 69.4-69.4.3
- • interdite, 69 al. 1
- documents confidentiels, 71.2
- entente avec organisme, 71.0.1
- examen de documents, 69.0.2

Renseignements confidentiels (*suite*)

- examen par un membre de la Sûreté du Québec ou d'un corps de police municipal, 69.0.4
- fichier de renseignements, 31 al. 5, 31.1.5 al. 2, 71.0.2
- • inscription au registre, 71.0.7
- • plan d'utilisation, 71.0.3–71.0.6
- • registre, 31.1.6
- opposition à la communication d'un renseignement ou d'un document, 69.0.3
- pouvoirs d'un employé, 69.0.1
- Régime d'immatriculation international, 69.0.1, 69.1 al. 2, 69.5.1
- registre, 31.1.6
- renseignements au ministre, 71
- renseignements autres que ceux contenus dans un dossier fiscal, 69.0.0.1
- secret professionnel, 46
- • adresse du client, 49
- • date de l'audition, 51
- • documents sous scellés, 48
- • exception, 47
- • huis clos, 52
- • invoqué comme défense, 53
- • opposition prohibée, 53.1
- • requête à la cour, 50
- section prédominante, 71.4
- *Société de l'assurance automobile du Québec*, par la, 69.1 al. 2, 69.5.1
- support informatique, porté sur, 69.0.0.2
- transmission électronique, porté sur, 69.0.0.2

Représentant autorisé, 69.0.0.4, 69.0.0.5

Représentant légal

- certificat avant répartition, 14 al. 1
- responsabilité pour les obligations du contribuable, 14 al. 5
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1

Responsabilité

- représentant légal, 14 al. 1, al. 5
- revenu provenant d'un bien transféré à une personne avec lien de dépendance, 14.4–14.6
- solidaire
- • administrateur et société, retenue à la source et autres montants, 24.0.1, 24.0.2
- • bien transféré à une personne avec lien de dépendance, 14.4
- • fiduciaire et personne dont la propriété est entretenue, retenue, 24.0.3

- • personne responsable pour les retenues d'impôt, 24.0.3
- tiers, 15.5
- transfert d'un bien au conjoint ou à un mineur, 14.6

Rétention, 16.2

- biens, 40.1

Retenue à la source, voir Retenue de l'impôt

Retenue de l'impôt

- administrateur responsable, 24.0.1, 24.0.2
- aucune action intentée contre une personne pour le fait de retenir, 18
- cession de créance, 24.1
- cotisation par le ministre, 25–25.3, 95.2
- • cotisation corrélative, 25.1.1
- • révocation de la renonciation, 25.3
- défaut de remettre les montants retenus, pénalité, 59.2
- défaut de retenir, 59.2
- • intérêts sur les montants, 23 al. 2
- fiduciaire etc., responsabilité pour la, 24.0.3
- intérêts sur les montants non déduits ou retenus, 23 al. 2
- libération du débiteur, 27
- montant de, réputé reçu par le bénéficiaire, 18.1, 20
- montant en fiducie exclu d'une succession, 24.0.3
- montant réputé détenu dans une fiducie, 20
- montant réputé reçu, 18.1
- obligations solidaires, 24.0.3
- paiement des sommes à remettre, 24
- pénalité, 59.2
- recours judiciaire, 18

Retenue en fiducie, 20

Rétribution brute

- définition, 59.5.1

Révocation, voir Document

S

Saisie

- assistance d'un agent de la paix, 40.1.1 al. 1
- assistance de toute autre personne, 40.1.2
- autorisation de procéder à la destruction des choses saisies, 40.5
- autorisation de procéder ou de faire procéder à la vente, 40.4
- • conservation d'échantillons, 40.4

Saisie (suite)

- • conservation du produit de la vente, 40.4, 40.4R1 RAF
- • signification d'un préavis, 40.4
- demande de remise d'une chose saisie, 40.10, 40.11
- • frais de saisie et de conservation, 40.10 al. 2
- dépôts versés, 40.3R2
- document, 40.1, 40.1.1, 40.2 al. 1
- • copie, 42
- • exigences requises, 43
- • secret professionnel, 46, 48, 50-52
- droit de retention des choses saisies, 40.6, 40.8
- • prolongation du délai, 40.7, 40.9
- examen des choses saisies, 40.2
- frais imposés au défendeur, 68.0.2
- garde des choses saisies, 40.3; 40.3R2
- • contrevenant inconnu, 40.3 al. 3
- • véhicules, 40.3
- • • dépôt, 40.3

Saisie-arrêt pour montant impayé, 17.0.1

- défaut de se conformer à la Loi, 15.5
- renforcée, 15 al. 2, 15.3.1
- salaire ou rémunération, 15 al. 1
- « super » priorité à la saisie-arrêt sur les créanciers garantis, 15 al. 2, 15.3.1

Saisie-arrêt renforcée, 15 al. 2, 15.3.1

Salaire, voir Rémunération

Scellés, 48

Secret professionnel, 46-55

- ordonnance de remédier au défaut, demande péremptoire, 39.2

Sentence

- suspension prohibée, 66

Séquestre, 14.01, voir aussi Représentant légal

- certificat avant répartition, 14 al. 1
- obligation, 14 al. 1, al. 5
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- retenue de l'impôt, solidairement responsable relativement à la, 24.0.3

Serment, 11

Signature, 85.1

- avis de cotisation, 85.1
- • ministre, 85.1
- • président-directeur général, 85.1

Signification

- constat d'infraction, 78.1, 78.2
- date d'envoi, 87
- date de cotisation, 88
- demande péremptoire, 39
- • ordonnance de remédier au défaut, 39.2
- émission du ministre, 86, 86.1
- preuve par affidavit, 79-83
- procédures, des, 93
- renseignement prescrit, 89

Société, voir aussi Pénalité

- dirigeant d'une, voir aussi Dirigeant d'une société
- • poursuite pour une infraction de la société, 68
- distribution de biens, 14 al. 6
- • nouvelle cotisation, 14.0.0.1
- validation des documents, 58

Société de l'assurance automobile du Québec

- divulgation de renseignements, 69.1 al. 2
- • Régime d'immatriculation international, 69.5.1

Société de personnes, 1.2, voir aussi Associé

- détermination du revenu ou de la perte
- • opposition à la détermination, 93.1.1.1

Société prescrite, 37.1.2; 37.1.2R1 RAF

- déclaration fiscale, 37.1.2
- • ministre, 37.1.2

Sous-ministre

- remplacement, 1.1

Subalterne

- définition, 59.5.1

Succession

- avis de distribution de biens, 14

Support informatique, voir Transmission électronique

Sûreté

- acceptation, 10
- additionnelle, 17.4
- certificat d'inscription, certificat d'enregistrement ou permis
- • condition au maintien en vigueur, 17.3
- • suspension, révocation ou refus de renouvellement, 17.5
- créancier détenant une sûreté, 15
- entente de paiement, 9.2
- mainlevée, 10
- non-résident, 17.2

Sûreté (suite)

- omission de fournir ou de maintenir
- • affectation des sommes dues par le ministre, 31 al. 6, al. 7
- paiement à la Couronne, 15.3.1
- règlement, 96 al. 2
- sursis à la disposition d'un bien en dépôt, 16.5

Sûreté du Québec, 69.0.2, 69.0.4

- dénonciation écrite et sous serment, 40.1.1
- pouvoirs, 40.1.0.1
- • demande de mandat ou télémandat, 40.1.0.1
- • perquisition, 40.1.0.1
- • rechercher, saisir et emporter une chose sans autorisation, 40.1.0.1
- • • consentement, 40.1.0.1
- • • urgence, 40.1.0.1

Sursis, 16.5

Suspension, avis de, voir Avis de suspension

Suspension d'une contestation durant les poursuites, 65 al. 1

Syndic de faillite

- avis de distribution de biens, 14

Système informatique, voir Appareil électronique ou système informatique

T

Taux d'intérêt, 28

Taxe de vente du Québec

- déclaration de renseignements transmise par voie télématique, 37.1.7
- faux énoncé, 59.5.1-59.5.8
- renseignements à caractère public, 69.0.0.1

Taxe sur les carburants

- certificat d'inscription, 17.8
- dispositions applicables, 9.0.5
- généralités, 9.0.4
- permis, 17.6, 17.8
- pouvoirs du gouvernement, 9.0.6

Télémandat, 40.1.0.1

Témoignage

- droits du témoin, 45
- employé exempté
- • relativement à un renseignement contenu dans un dossier fiscal, 69.9
- • • confidentialité, 69.11
- • • désignation d'un témoin, 69.10

Témoin expert, 93.1

Tierce partie

- pénalité pour information trompeuse par une, 59.5.1-59.5.8

Titre au porteur, 54, 55

Transaction avec lien de dépendance

- société ayant effectué une, avec une personne non résidente
- • prolongation du délai pour nouvelle cotisation, 25.1

Transmission électronique, 37.1

- date de production, 37.3
- formulaire à compléter, 37.6
- obligation de produire, 37.1.1
- preuve de production, 91.1
- renseignement porté sur, 69.0.0.2

Tribunal

- acquisition et aliénation de biens du débiteur, 17.1
- autorisation d'accomplir une fouille, une perquisition ou une saisie abusive, 40.1.1
- autorisation de procéder à la destruction des choses saisies, 40.5
- autorisation de procéder ou de faire procéder à la vente, 40.4
- • conservation d'échantillons, 40.4
- • conservation du produit de la vente, 40.4, 40.4R1 RAF
- • signification d'un préavis, 40.4
- cession d'un bien au conjoint, 14.7
- entente par suite d'une médiation, 93.21.3
- jugement par le greffier, 13
- opposition à la communication d'un renseignement, 69.0.3
- ordonnance de communiquer des documents, 40.1.3
- • contenu, 40.1.3 al. 2, al. 4
- • motifs, 40.1.3 al. 3
- ordonnance de confiscation d'une chose saisie, 68.0.2
- • préavis, 68.0.2
- ordonnance de payer les frais reliés à la saisie et à la conservation des choses saisies, 68.0.2
- • réduction du montant des frais, 68.0.2
- ordonnance de préparer un document, 40.1.3
- • contenu, 40.1.3 al. 2, al. 4
- • motifs, 40.1.3 al. 3
- ordonnance de remise d'une chose saisie, 40.10
- • frais de saisie et de conservation, 40.10 al. 2

Index analytique

Tribunal (*suite*)

- prolongation d'un délai de rétention, 40.7, 40.9
 - • conditions, 40.7
 - • durée de la rétention, 40.7
 - • préavis, 40.7
- recouvrement de droits, 12, 12.1, 12.3
- saisie d'objets, 40.1

V

Vente

- aux enchères, 16.3
- excédent, 16.4
- produit de vente, 16.4

Vérification et enquêtes

- acquiescement, 43
- certificat de propriété, 54, 55; 55R1 RAF
- demande péremptoire, 39
 - • concernant une personne non désignée nommément
 - • • jugement *ex parte*, 39 al. 3, al. 4
 - • conséquence du défaut, 39.1, 39.2
- document, sens de, 37.7
- droits du témoin à l'enquête, 45
- enquêtes, 38, 41
- perquisition, 40

- pouvoirs d'un commissaire, 44
- renseignements d'identification, 58.1, 58.1.1, 58.2; 58.1R2 RAF
- saisie, 40.1
 - • copies, 42
 - • examen, 40.2
- secret professionnel, 46
 - • adresse du client, 49
 - • date de l'audition, 51
 - • documents sous scellés, 48
 - • exception, 47
 - • huis clos, 52
 - • invoqué comme défense, 53
 - • opposition prohibée, 53.1
 - • requête à la cour, 50
- validation des documents par les sociétés, 58

Versement, *voir aussi* Remboursement

- affectation, 30.0.1

Vice de forme, 93.1.14

Voie télématique, *voir* Transmission électronique